

Règlement

Concours vidéo « En duo »

1. OBJECTIFS ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

À l'occasion de la première édition de la *Journée internationale des assistants de langue*, le jeudi 7 décembre 2023, France Éducation international lance et organise le concours « En duo », sur le thème de la collaboration entre les assistants de langue et les professeurs. Les lots sont offerts par les entités de droit privé centre de langue et éditeurs.

Chaque duo composé d'un(e) professeur(e) et d'un(e) assistant(e) de langue du même établissement propose une vidéo de deux minutes (maximum) pour illustrer le thème de la collaboration, de la coopération entre le/la professeur(e) quelle que soit sa discipline et l'assistant(e) de langue.

2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à toutes/tous les assistant(e)s de langue en poste en 2023-2024 dans le cadre du programme d'échange d'assistants de langue géré par France Éducation international, qu'ils soient français ou étrangers et à tous/toutes les professeur(e)s, quelle que soit leur discipline, qui travaillent avec un/une assistant(e) de langue.

Un/une professeur(e) et un/une assistant(e) composent un duo qui soumet une vidéo au jury.

Les vidéos auront les caractéristiques suivantes :

- **Objet** : la vidéo illustrer le thème de la collaboration, de la coopération entre le/la professeur(e) quelle que soit sa discipline et l'assistant(e) de langue.
- **Nature de l'œuvre** : la vidéo soumise au jury du concours doit impérativement être le résultat d'un montage vidéo, les outils et logiciels utilisés étant laissés au choix des participants (Motion Design, After Effects, iMovie, CapCut, etc.).
- **Langue** : toutes les langues représentées dans le programme d'échange d'assistants de langue géré par France Éducation international sont acceptées. En cas d'utilisation d'une autre langue que le français, des sous-titres ou un doublage en français devront être ajoutés à la vidéo.
- **Durée** : la durée de la vidéo doit être au minimum de 1 minute et au maximum de 2 minutes.
- **Formats** : les films peuvent être réalisés avec tout appareil permettant un enregistrement audiovisuel. Nous vous proposons de choisir le codec H.264 ou MPEG4.
- **Résolution** : vertical 1080 x 1920
- **Taille max. du fichier** : la taille du fichier ne devra pas excéder 1 Go.

La vidéo doit être nommée de la manière suivante **NOM professeur_NOM assistants** et être adressée à assistant@france-education-international.fr via un service de transfert de fichier en ligne. La vidéo devra être accompagnée :

- du formulaire de doit à l'image renseigné et signé (voir 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) ;
- d'un message qui précise l'établissement d'affectation des participants, la ville et le pays de résidence.

La date limite pour l'envoi des vidéos est fixée au 23 février 2024, minuit.

Les vidéos proposant du contenu inapproprié en termes de langage, images ou autres éléments offensants ou choquants, seront automatiquement exclues du concours et peuvent notamment donner lieu à des poursuites le cas échéant.

Les participants au concours peuvent faire appel à autant de figurants que souhaité sous réserve de leur accord écrit quant à la réutilisation de la vidéo (voir 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE)

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury délibèrera pour sélectionner les meilleures vidéos. La sélection se fera sur des critères de créativité, d'originalité et de respect du thème imposé.

Les vidéos retenues :

- reflèteront de manière vivante l'expérience humaine et professionnelle de la collaboration entre les assistants de langue et les professeurs ;
- mettront en lumière le duo que forment l'assistant et l'enseignant ;
- transmettront l'envie à d'autres étudiants de participer au programme d'échange.

4. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 4 représentants de France Éducation international au maximum et d'un ou plusieurs invités.

5. PRIX

5 prix seront décernés par le jury.

Les lots seront offerts par des centres de langue label Qualité français langue étrangère et des éditeurs éducatifs avec qui France Éducation international a un dispositif contractuel à cette fin.

Les lots auront une valeur approximative comprise entre 20 et 800 euros : séjours linguistiques en demi-pension, deux jours d'activités culturelles, ressources pédagogiques en ligne, objets promotionnels.

6. AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

France Éducation international pourra utiliser les vidéos primées en vue de ses activités de relations publiques. Tous les droits sur les œuvres présentées appartiennent à France Éducation international. Les participants autorisent par conséquent France Éducation international et ses partenaires à utiliser librement les vidéos qui lui auront été adressées pour projection, diffusion ou exploitation sur différentes formes de support (écrit, électronique ou audiovisuel) :

- par publication sur internet et sur les réseaux sociaux ;
- dans les publications de France Éducation international, la lettre mensuelle de France Éducation international, la lettre d'information électronique des assistants de langue ou dans les supports des partenaires de France Éducation international ;
- à des fins de promotion du concours en utilisant le nom et/ou les images de la vidéo de quelque manière que ce soit.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucune rétribution ou versement de droit d'auteur.

Les vidéos retenues pourront être utilisées à des fins de promotion du programme à l'occasion de la célébration des 120 ans du programme d'échange des assistants de langue dans un cadre institutionnel en France et à l'étranger.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les auteurs qui soumettent une œuvre déclarent être titulaires de tous les droits relatifs à la réalisation de leur film court, dont les droits à l'image des personnes figurant dans la vidéo et les éventuels droits musicaux. Ils déclarent également avoir obtenu toute autorisation quant à l'utilisation des images incluses dans l'œuvre et s'engagent à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit.

Voici un modèle d'autorisation d'enregistrement voix/image présent sur le site Eduscol : <https://primabord.eduscol.education.fr/modele-d-autorisation-d-enregistrement-image-voix>

Les vidéos lauréats feront l'objet d'un contrat de cession ultérieur au bénéfice de France Éducation international.

8. RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

9. CALENDRIER ET DATES D'ÉCHÉANCES

Du 7 décembre 2023 au 23 février 2024 : envoi des vidéos.

Du 23 février au 15 mars 2024 : délibération du jury.

La remise des prix aura lieu le 21 ou le 22 mars 2024 dans les locaux de France Éducation international.